

Montréal, le 9 avril 2021

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Information sur la mise en vigueur de normes, ainsi que sur la publication d'une nouvelle version du Glossaire

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur les éléments d'information suivants :

- Mise en vigueur des normes EOP-10-1 et TPL-007-3 :
 - Date de mise en vigueur : 1^{er} avril 2021. Le texte de ces normes est disponible depuis le 7 avril 2021.
- [Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité](#) (le Glossaire) : à la suite des modifications apportées au texte du Glossaire, une nouvelle version de celui-ci sera disponible sous peu sur le site internet de la Régie, dans la section Surveillance.

Les documents mentionnés ci-dessus seront publiés lors de la prochaine mise à jour de la [section Surveillance du site internet de la Régie](#) prévue pour le 14 avril 2021.

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du Registre, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml